

Outremont, le 31 mai 2006

Lettre à la fondation d'Haïti

Chers Viateurs,

Le frère Léandre Dugal et moi sommes revenus au Canada fiers de notre récente visite en Haïti. Nous voulions que celle-ci nous permette de revoir le programme de la formation et nous indique les ajustements nécessaires. L'avenir de la fondation haïtienne et l'enracinement du charisme dont nous sommes les héritiers nous appellent constamment à parfaire le parcours de formation que nous offrons aux personnes qui veulent se joindre à notre famille religieuse.

Le Supérieur de la fondation d'Haïti annoncera sous peu les nominations qui découlent des nouvelles orientations prises dans le domaine de la formation et aussi en rapport avec un net " recentrement " du processus de formation dans le sens de notre mission éducative. J'appelle chacun à une grande solidarité et à manifester un enthousiasme communicateur dans l'accueil de la nouvelle mission qui lui est confiée.

Les défis qui s'offrent à vous sont à la hauteur de l'espérance que vous faites naître!

Merci de votre accueil et de votre collaboration et, à la veille de l'Assemblée et du Chapitre général de l'été 2006, soyons des Viateurs engagés dans la refondation de notre communauté, fidèles à Querbes et à son intuition originale!

Fraternelles salutations.

Alain Ambeault, c.s.v.,
Supérieur provincial

MODIFICATIONS AU PROGRAMME DE FORMATION DE LA FONDATION D'HAÏTI

Les commentaires et suggestions qui ont été faits au cours de la visite de la fondation par diverses personnes, les responsables des maisons de formation, le responsable de la formation et le conseil de la fondation, ont amené le conseil provincial à procéder aux modifications suivantes au programme de formation :

1. La préparation au noviciat (postulat) doit s'échelonner sur une période d'au moins deux ans. Il faut que le programme de cette étape de formation soit revu

de façon à mieux préparer les candidats à l'initiation à la vie religieuse. L'accompagnement humain et spirituel doit être renforcé favorisant le processus de discernement vocationnel propre au noviciat. En outre, au cours de cette période, les candidats doivent développer les attitudes qui rendent une personne disponible à un réel accompagnement personnel.

Ces objectifs seront réalisables dans la mesure où nous offrirons aux candidats une équipe d'animation permanente et diversifiée.

Si au cours de cette période de formation, les responsables considèrent qu'un candidat est apte à être admis au noviciat, les responsables doivent présenter sa demande au conseil de la fondation sans attendre l'échéance des deux ans.

2. Au terme de l'année canonique en cours, le noviciat de la fondation d'Haïti sera suspendu pour deux ans, soit jusqu'en septembre 2008. Cette période de suspension permettra :

- le temps nécessaire pour restructurer le postulat et expérimenter le nouveau programme.
- de donner toutes les chances nécessaires au noviciat inter-fondations du CLAC de s'adapter et de répondre à la mission qui lui a été confiée par les Supérieurs provinciaux et ceux des fondations, et à la fondation d'Haïti de continuer à y participer activement.
- au cours de cette période, la fondation d'Haïti sera appelée à évaluer la situation et à prendre une décision définitive quant à la présence de deux noviciats la concernant.

3. Considérant le caractère nettement éducatif de notre communauté et le besoin urgent de soutenir nos oeuvres aux Gonaïves (Collège Immaculée-Conception, École Cyr Guillot, les écoles Marcel-Sainte-Marie, Marie-Rose-Durocher), au terme de leur noviciat, tous les nouveaux religieux de la fondation seront appelés à se donner une formation en éducation les appelant à œuvrer dans nos institutions d'enseignement.

Cette formation en éducation est prioritaire et doit devancer tout autre projet de formation.

Les confrères qui seront appelés à la formation théologique en vue du ministère presbytéral doivent entrevoir leur activité ministérielle d'abord dans le cadre d'une pastorale scolaire active et adaptée à la clientèle de nos maisons d'éducation.

4. La fondation d'Haïti doit s'appuyer sur une commission de la formation qui regroupe les principaux acteurs en formation. Celle-ci doit réviser ses objectifs et toujours favoriser des méthodes d'accompagnement adaptées à toutes les étapes de la formation.

Sur recommandation du conseil de la fondation, le responsable de la formation est nommé par le Supérieur provincial en conseil.

5. La fondation d'Haïti doit continuer à demander aux jeunes religieux deux stages (expérience de participation concrète à la mission et d'intégration) aux étapes suivantes :

- la dernière année précédant la fin de leur premier *triennat* de vœux.
- pour les candidats à l'ordination presbytérale, l'année suivant la fin de leurs études théologiques. Au cours de cette période, se situeront les deux ordinations.

6. Il importe d'insister pour que tous les religieux en formation soient accompagnés par un guide compétent qui les appuie dans leur cheminement humain et spirituel.

7. La fondation d'Haïti doit toujours se soucier de la mise sur pied d'un processus de formation des membres associés qui les situent pleinement au cœur de la réalité de la communauté viatorienne, *héritiers de plein droit du charisme du fondateur et coresponsables de son développement*. Une sensibilisation doit également être faite auprès de tous les religieux mettant en évidence l'égalité et l'interrelation des deux vocations viatoriennes.